

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.066

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 février 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 février 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,
Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU - M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONSTRUCTION DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES
STATION EAU POTABLE « LA BOURGEOISIE »
AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de l'Unité de Traitement des Pesticides de « La Bourgeoisie » a été confiée au Groupement BPR EUROPE/ATELIER ARCHIPEL par marché signé le 21 septembre 2005, modifié par avenant n° 1 et avenant n° 2.

Par courrier en date du 1^{er} février 2010, la Société HYDRATEC informait la Ville de ROYAN de l'acquisition des fonds de commerce des agences de POITIERS et RENNES de la Société BPR EUROPE, par contrat en date du 28 janvier 2010 à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'avenant n° 3 ci-annexé,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et à signer un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre n° E05.0100, transférant le marché du Groupement BRP EUROPE/Atelier ARCHIPEL au Groupement HYDRATEC/ATELIER ARCHIPEL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD